



La CFDT La Mondiale vous informe...

Bonjour à tous,

Les négociations annuelles obligatoires sur notre rémunération viennent de se terminer.

Vous pouvez retrouver sur notre site internet www.cfdt-alm.fr les propositions que nous avons faites à la Direction.

Vous pourrez constater que nous avons obtenu satisfaction sur un certain nombre de nos revendications :

Pour l'ensemble des conseillers :

- **élargissement de l'assiette de calcul de la prime croissance de stock.**

Cette mesure est d'autant plus importante qu'elle n'est pas seulement limitée à l'année 2011.

- **prise en compte des contrats épargne la Mondiale Partenaire dans la PCP,**

C'était une demande récurrente de la plupart d'entre nous !

- **ajustement de la pondération du calcul de la PCP en fonction de l'âge de départ à la retraite.**

Sur ce point, nous n'avons obtenu qu'un an de décalage au lieu des 2 ans demandés.

- **augmentation des indemnités kms de 0.12 € à 0.25 € pour les déplacements à l'occasion de formations,**

Enfin !!!

- **paiement au trimestre de la prime nouveaux clients,**
- **réduction à 60 jours d'arrêt de travail pour le prorata des seuils de PCP, au lieu des 90 jours actuellement .**

Votre équipe CFDT



Brigitte COLLOT -

brigitte.collot@ag2rlamondiale.fr



Dominique DURAND -

dominique.durand@ag2rlamondiale.fr



Guy Michel PROT -

guy-michel.prot@ag2rlamondiale.fr



François VIDAL -

francois.vidal@ag2rlamondiale.fr

.../...



**POUR RECEVOIR REGULIEREMENT DES
INFORMATIONS
ABONNEZ-VOUS DES MAINTENANT A NOTRE
LETTRE D'INFORMATION SUR NOTRE SITE
www.cfdt-alm.fr**

Nous n'avons malheureusement pas été suivis pour l'indexation du fixe chaque année, en fonction du coût de la vie. Ce point aurait pourtant été apprécié par tous...

Il nous a été répondu que le fixe serait réévalué l'année prochaine, de façon significative ... Affaire à suivre !

Pour les débutants :

- **barèmes d'obtention des primes ont été revus en décalant d'un mois les objectifs attendus : les objectifs du 7ème mois sont devenus ceux du 8ème mois, etc...**

Les débutants auront ainsi leur prime plus facilement !

Pour les tuteurs :

- **barèmes d'obtention de la prime tuteur ont été revus en décalant d'un mois les objectifs attendus : les objectifs du 7ème mois deviennent les objectifs du 8ème,**

Comme les débutants, les tuteurs toucheront leur prime plus facilement.

Nous n'avons pas obtenu satisfaction sur notre souhait de calquer la rémunération des tuteurs sur celle des RRAC et des formateurs....il nous a été répondu que le système devait être attractif puisqu'il y avait une recrudescence des candidats à ce poste...

Nous ne désespérons pas et reviendrons à la charge en son temps !

- **proratisation des seuils de PCP avec prise en compte de 2 jours passés par semaine avec le tutoré les 6 premiers mois puis 1 jour par semaine, au lieu d'une moyenne de 1,5 jours sur l'année qui pénalise le tuteur en cas de départ du tutoré avant l'échéance du 6ème mois.**

Pour toutes ces raisons, nous sommes signataires de l'accord qui nous est proposé cette année.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer d'être force de propositions et poursuivre le dialogue social nécessaire à une négociation fructueuse.